



# Le régime forestier adapté

(chapitre 3)

de

*l'Entente concernant une nouvelle relation  
entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec*

**RÉALISATIONS ET ENJEUX**

Septembre 2009

7 février 2002 – signature de  
« *La Paix des braves* »

# Rappel

## *Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec*



- Découle des engagements de la CBJNQ relatifs au développement économique et communautaire des Cris
- Volonté commune de poursuivre le développement du nord du Québec et de favoriser l'épanouissement de la nation crie

# La Paix des braves (*l'Entente*)

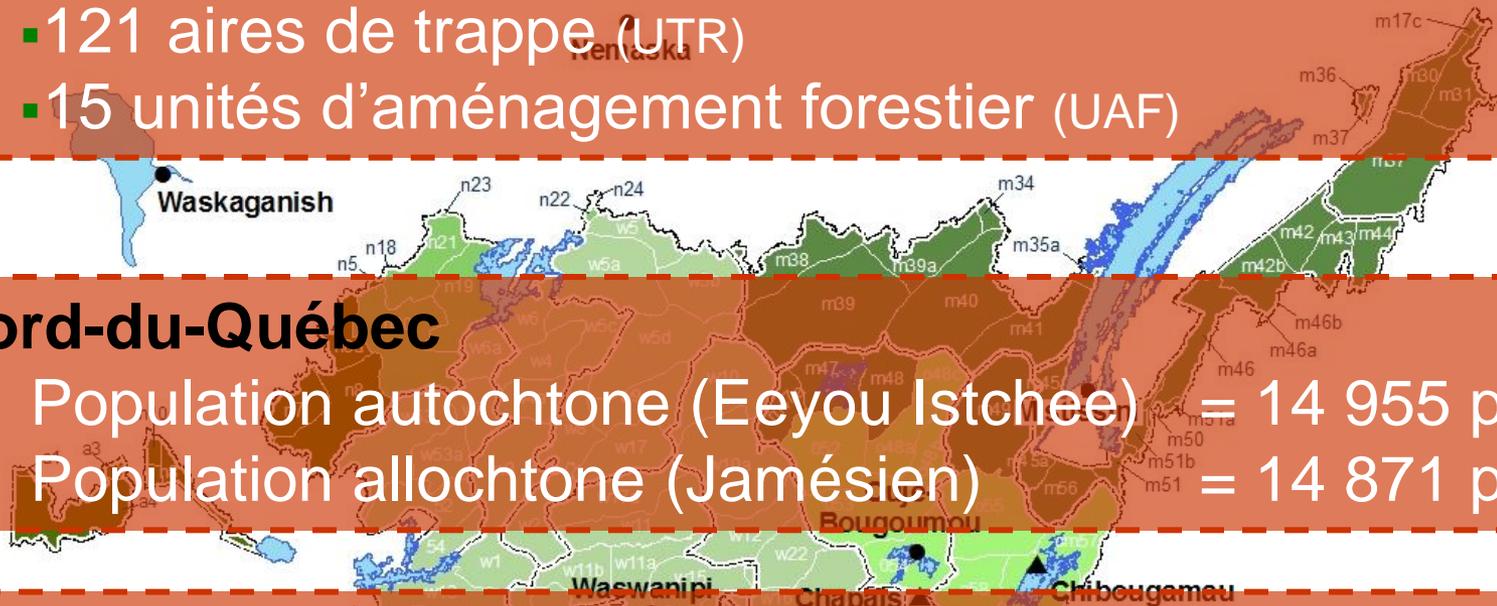
---

- ❑ Nouvelle relation entre les Cris du Québec et le gouvernement du Québec
- ❑ Une entente de 50 ans débutant en février 2002
- ❑ Établissement de moyens pour que les parties travaillent ensemble à la mise en valeur des ressources minières, forestières et hydroélectriques
- ❑ Plus grande prise en charge, par la nation crie, de son développement économique et communautaire
- ❑ Le règlement des litiges et poursuites judiciaires
- ❑ Consentement à la réalisation de projets majeurs de développement hydroélectrique sur le territoire de la Baie-James (projets Eastmain 1 et Eastmain1-A/Rupert)
- ❑ Engagement financier du Québec

## Territoire chapitre 3

# Le territoire d'application du chapitre 3

- Superficie totale = 66 036 km<sup>2</sup>
- Superficie pour production forestière = 34 661 km<sup>2</sup>
- 121 aires de trappe (UTR)
- 15 unités d'aménagement forestier (UAF)



- ± 1/10 de la possibilité forestière du Québec
- Bénéficiaires du bois du chapitre 3 (mars 2009) =
  - CAAF - 10 usines de sciage et copeaux
  - Lebel-sur-Quévillon - 4 usines pâtes et papiers, panneaux, poteaux
  - CtAF - 2
- D'importantes activités de chasse et de pêche

# La Paix des braves :

---

- Un chapitre complet (chapitre 3) consacré à la foresterie et à l'usage du territoire

## **“LE RÉGIME FORESTIER ADAPTÉ”**

### ***3 objectifs spécifiques***

1. Des adaptations tenant compte du mode de vie traditionnel des Cris
2. Une participation des Cris aux différents processus de planification et de gestion des activités d'aménagement forestier
3. Une intégration accrue des préoccupations du développement durable

# Des adaptations et des engagements

---

- Modalités de gestion forestière
  - par aire de trappe
  - regroupement de 3 à 7 aires de trappe = 1 UAF
- Modalités particulières pour tenir compte de l'occupation et mode de vie traditionnel des Cris
- Disponibilité de volume de bois et perspectives d'emplois, de contrats et de partenariats dans des activités forestières
- Création des groupes de travail conjoints et du Conseil Cris-Québec sur la foresterie

# Exemples de modalités particulières

---

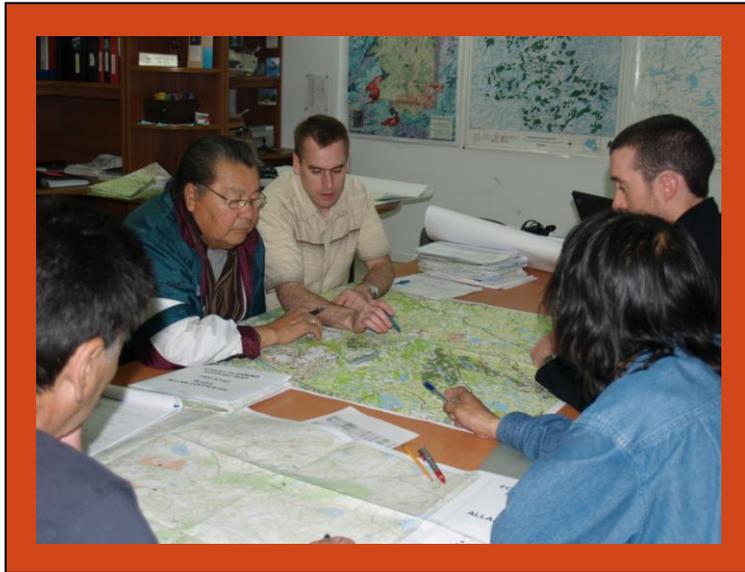
- Préservation ou conservation de portions de chaque aire de trappe fondamentales pour les Cris
  - 1 %** - sites d'intérêt particulier pour les Cris
  - 25 %** - Modalités particulières d'intervention forestière afin de maintenir ou améliorer des territoires forestiers d'intérêt faunique pour les Cris
- Maintien du couvert forestier
- Protection des forêts adjacentes aux cours d'eau
- Concertation pour développer réseau d'accès
- **Participation des trappeurs à l'élaboration des plans d'aménagement forestier**

# Deux mécanismes de mise en oeuvre

---

## ↙ Régime forestier adapté ↘

LES GROUPES DE  
TRAVAIL CONJOINTS



LE CONSEIL CRIS-  
QUÉBEC SUR LA  
FORESTERIE



# Les groupes de travail conjoints (GTC)



- ❑ Assurent la mise en œuvre du chapitre 3 de l'Entente sur le terrain
- ❑ Facilitent la concertation entre les bénéficiaires et les maîtres de trappe
- ❑ Avisent le ministre (MRNF) sur les planifications forestières ou la résolution de conflits
- ❑ Mis en place dans les cinq communautés cries concernées
- ❑ Groupe **autonome** composé de 4 ou 6 membres (50% Québec, 50% Cris)

# Le Conseil Cris-Québec sur la foresterie (CCQF)

---

- ❑ Organisme « aviseur » aux parties créé dans la foulée de l'Entente de la "Paix des braves"
- ❑ Créé en septembre 2003
- ❑ Composé de
  - cinq membres nommés par les Cris
  - cinq membres nommés par le Québec
  - 1 président, nommé par le Québec après consultation des Cris
- ❑ Appuyé d'un secrétariat



# Le mandat du CCQF

---

- ❑ Faire le suivi, le bilan et l'évaluation de la mise en oeuvre du chapitre 3 (foresterie) de l'Entente
- ❑ Recommander aux parties des ajustements ou des modifications au régime forestier adapté
- ❑ Aviser le ministre du MRNF concernant toute modification aux lois , règlements, instructions, programmes ayant un lien avec le régime adapté
- ❑ Faire le suivi des processus de mise en oeuvre au niveau des groupes de travail conjoints à l'égard des plans d'aménagement forestier sur le Territoire
- ❑ Implication aux différents processus de planification forestière
  - tel que le suivi et l'analyse des plans généraux d'aménagement forestier (PGAF)
- ❑ Tout autre mandat confié par les parties

# Quelques réalisations du CCQF

---

- 39 réunions depuis septembre 2003 (min. 6 / année)
- 22 avis aux ministre (MRNF) et Grand chef des Cris
- Préparation et support aux GTC pour l'accomplissement de leur mandat
- Contribution aux cartes de famille et aux cartes d'aide à la planification forestière
- Révision des PCAF suite aux nouveaux calculs de la possibilité forestière par le Forestier en chef
- Bilan 2002-2008 de la mise en oeuvre du régime forestier adapté (à finaliser)

# 1<sup>er</sup> bilan de la mise en oeuvre du régime forestier adapté (2002-2008)

---

- ❑ Exercice rigoureux conduit par le secrétariat du CCQF, en collaboration avec les parties
  
- ❑ 2 niveaux d'analyse
  - Analyse détaillée de la conformité aux articles du chapitre 3 de l'Entente
  - Tournée auprès des principaux intervenants concernant la mise en oeuvre de l'Entente

# Parmi les principaux constats

---

- ❑ Grande majorité des dispositions sur la foresterie ont été mises en œuvre et respectées
- ❑ Plus grande contribution des Cris, principalement des maîtres de trappe aux divers processus de planification forestière
- ❑ Efforts particuliers à prendre en compte l'occupation et le mode de vie des Cris dans les planifications forestières
- ❑ Développement d'expertise terrain pour intégrer les besoins des divers intervenants (GTC-bénéficiaires)
- ❑ Temps important consacré à développer une compréhension commune de l'Entente et à bâtir les relations entre les « nouveaux partenaires »
- ❑ Création d'un forum d'échange actif – Le Conseil
- ❑ Expérience d'apprentissage collaboratif en continu

# Quelques points de vue des intervenants

---

## □ **Maîtres de trappe**

- Apprécient leur implication accrue dans le processus de planification forestière
- N'observent pas encore de différences sur le terrain dans la façon d'opérer

## □ **Membres des groupes de travail conjoints**

- Estiment contribuer positivement à la mise en œuvre de l'Entente
- Déplorent leur manque de formation, de ressources et de support

## □ **Industriels forestiers**

- Mettent en évidence l'avantage d'opérer dans un régime clair
- Déplorent le cadre normatif rigide qui ajoute un niveau de complexité à la planification et qui ne laisse que peu de place aux initiatives d'harmonisation
- Souhaiteraient influencer l'évolution du régime forestier adapté

# Bilan de la mise en œuvre du chapitre 3

---

## Les enjeux prioritaires

- ❑ Optimiser le processus de planification et bonifier les mécanismes participatifs
- ❑ Renforcer la capacité des groupes de travail conjoints à assumer pleinement leur rôle
- ❑ Favoriser le partage de l'information entre les intervenants
- ❑ Établir conjointement les suivis nécessaires pour mesurer l'atteinte des objectifs du chapitre 3
- ❑ Supporter l'évolution du régime forestier adapté dans un contexte de gestion adaptative et de développement durable

# Tout cela, dans le contexte du projet de refonte du régime forestier québécois

---

- Analyse et évaluation du projet de refonte dans le contexte de la Paix des braves et de son régime forestier adapté
  - Cadre légal
  - Modalités / approche d'aménagement versus Entente
  - Modifications / ajustements nécessaires
  - Avis aux parties

# Conclusion

---

- ❑ Les parties progressent positivement dans la mise en œuvre du régime forestier adapté
- ❑ Amélioration continue et collaboration à poursuivre
- ❑ Bilan identifie des enjeux requérant des suivis
- ❑ Défis proposés par la refonte du régime forestier québécois en considération du régime forestier adapté sur le territoire

